



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 16 décembre 2024 A 18 H 00

Président de la séance : Eve Maurel

Secrétaire de séance : Armelle TOUATI

Membres présents : Armelle TOUATI, Thierry RIMBAUD, Paul COPETE, Claude GARCIN ;
Bruno PEREZ

Absents/Pouvoirs : Frédéric AMOURDEDIEU pouvoir à Eve MAUREL, Céline SAGLIETTO,
Christelle ORGIAS-MANZONI

Quorum : présents 7/10

Ordre du jour :

- Délibération portant désignation du réfèrent déontologue des élus et adhésion a la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Vaucluse – Avenant à la convention
- Délibération pour la PSC Prévoyance
- Délibération pour la PSC Risque Santé
- Délibération acceptant la révision des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

- Adhésion à la convention de médecine préventive du CDG 84

La demande d'ajout à l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2024-40	DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MSIE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE	Présentation des modifications de l'avenant	8	0
2024-41	PSC PREVOYANCE	Présentation de la convention du CDG 84	8	0
2024-42	PSC RISQUE SANTE	Présentation de la convention du CDG 84	8	0
2024-43	Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 84	Présentation de la convention du CDG 84	8	0

Demande de scrutin particulier :

Oui

Non

Objet : Révision des statuts du PNRL

Résultat scrutin particulier : favorable à l'unanimité. Ne nécessite pas de délibération.



Teneur des discussions en cours de séance :

Madame le maire ouvre la séance à 18h10

Délibération 2024-40 DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL MSIE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Dans le cadre de la présentation d'un avenant à la convention signée par délibération 2023-24 du 22 août 2023, les modifications sont les suivantes :

- Les référents déontologues des élus : Philippe PERETTI magistrat administratif et Madame Josiane HAAS-FALANGA fonctionnaire d'état en retraite
- Les saisines sont confidentielles et adressées par mail via un formulaire spécifique
- La durée de la convention est d'un an renouvelable par tacite reconduction

VOTE DU CM : 8 VOTES POUR

Délibération 2024-41 Mise en place de la prévoyance des agents

Un contrat groupe a été mis en place par le CDG pour le risque prévoyance avec Relyens devenant obligatoire au 1^{er} janvier 2025. La proposition de la commune a reçu un avis favorable à l'unanimité au comité social technique. Le conseil municipal doit donc se prononcer sur :

- La mise en place du risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025
- Approuver la convention d'adhésion avec le CDG
- Fixer le montant de la participation financière de la commune à 50% du montant de la cotisation par agent et par mois
- Ce montant sera prélevé directement sur les salaires
- Autoriser le maire à signer la convention et tout autre document en lien avec ce dossier

VOTE DU CM : 8 VOTES POUR

Délibération 2024-42 Mise en place de la complémentaire santé des agents

Un contrat groupe a été mis en place par le CDG pour la complémentaire santé avec la MNT avec une mise en place à compter du 1^{er} janvier 2025, La proposition de la commune a reçu un avis favorable à l'unanimité au comité social technique. Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- l'adhésion à la convention à compter du 1^{er} janvier 2025
- le montant de la participation financière de la commune à 100% du montant de référence soit 30€ par agent et par mois
- Ce montant sera prélevé directement sur les salaires pour les agents souhaitant y souscrire
- Autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette décision

VOTE DU CM : 8 VOTES POUR

Délibération 2024 acceptant ou refusant la révision des statuts du PNRL : (si le conseil municipal accepte la révision, aucune délibération formalisée n'est obligatoire) :

Les modifications sont les suivantes :

- Article 2 : Le Syndicat Mixte du Parc conduit la révision de la Charte et contribue aux actions de protection et de développement du territoire dans les délais nécessaires au renouvellement de classement



Ses domaines d'action sont [...] Il mène une activité agricole sur le site de la Thomassine (conduite des vergers et productions de fruits).

VOTE DU CM : 8 VOTES POUR dans le cadre du scrutin particulier

Délibération 2024-43 Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 84

Le CDG 84 propose un convention pour la médecine préventive des agents au montant de 85€/agent et par an (soit 255€ annuels)

Aujourd'hui la commune est conventionnée avec Santé au travail Durance Luberon pour un montant de 108€/agent/an (soit 324€ annuels)

VOTE DU CM : 8 VOTES POUR

DIVERS :

Reste à réaliser 2024 : Madame le Maire indique au conseillers municipaux que les restes à réaliser 2024 sont de 29 000€ pour les travaux de la toiture du bâtiment communal et de 1324.20€ pour le reste à payer de l'installation des réseaux fibre de l'extension du cœur de village, soit un total de 30 324.20€

Les élus approuve à l'unanimité les RAR et demande à Madame le Maire de transmettre les RAR en trésorerie.

Commission des finances : Madame le maire informe les élus que la commission des finances sera menée par Brice DE BALMAN et se déroulera le Jeudi 16 janvier 2025 à 18h30 en mairie.

Apéritif de Noël : Madame le Maire rappelle que vendredi 20 décembre à 18h la mairie organise l'apéritif de fin d'année et qu'il sera nécessaire que les élus disponibles viennent aider à l'installation ainsi qu'au service.

Madame le Maire clôture la séance à 19h05

Signature du président :

Signature du secrétaire :